

L'honorable Raymond Eudes, de Montréal (P.Q.), présenté par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Macnaughton.

L'honorable Édouard-Joseph Thériault, de Digby (Nouvelle-Écosse) présenté par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Urquhart.

L'honorable Hédard Robichaud, C.P. de Caraquet (Nouveau-Brunswick), présenté par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Burchill.

L'honorable Louis-de-Gonzague Giguère, de Montréal, (P.Q.), présenté par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Lamontagne.

Son Honneur le Président informe le Sénat que chacun des sénateurs susmentionnés a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

Le Sénat s'ajourne à loisir à 10 h 15 du matin.

A 10 heures et 30 du matin, le Sénat reprend sa séance et s'ajourne ensuite en attendant l'arrivée de l'honorable député du Gouverneur général.

L'honorable J. R. Cartwright, M.C., député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir du député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur le Président dit:

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence, le député du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE
DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 12 septembre 1968

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale des édifices du Parlement à 3 heures de l'après-midi, aujourd'hui, le jeudi 12 septembre 1968, et que, lorsqu'on aura informé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session de la vingt-huitième législature du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général.

Esmond Butler

Son Honneur le Président du Sénat,
Ottawa

Sur la motion de l'honorable M. Hayden, appuyé par l'honorable M. Croll, le Sénat s'ajourne jusqu'à 2 heures et 45 cet après-midi.

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 55 de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son président, l'honorable Lucien Lamoureux prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.